



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le *Mistworz*

ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_86-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	32 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : **28 juin 2022**

Date d'affichage : **28 juin 2022**

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Laëticia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Romain LEGRAND (suppléant de Stéphane HOUSSIER), Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER, Rémy PETOTON, Dominique TIXIER

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-86 : **TRANSITION ECOLOGIQUE - CHARTE DEPARTEMENTALE DU PHOTOVOLTAÏQUE**

Rapporteur : Luc CHAPUT

Plusieurs chartes départementales sont en cours d'élaboration afin de définir des principes communs en vue d'un développement cohérent du photovoltaïque sur les territoires. Le SRADDET actuel vise à multiplier par 10 la production photovoltaïque entre 2015 et 2030.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

ID : 063-200071199-20220705-CCPL_2022_86-DE

L'objectif de la charte est de servir de référence dans le développement des projets solaires en proposant un cadre clair et prévisible pour les porteurs de projet.

La charte est composée de 3 fiches thématiques comportant des préconisations :

- Les projets photovoltaïques en toitures
 - o Favoriser le développement des projets en toiture
 - o Intégrer dans le règlement des PLU(i) des dispositions permettant d'optimiser le rendement des installations et des prescriptions techniques garantissant une intégration paysagère favorable
 - o Proscrire la construction de bâtiments consommant de l'espace en zone agricole sans justification agricole réelle (ex : hangars accueillants uniquement des panneaux solaires sans pertinence agricole)
 - o Associer les ABF pour identifier les possibilités d'implantation en zones concernées
- Les projets photovoltaïques en ombrières
 - o Favoriser l'implantation d'ombrières de parking
 - o Réserver l'implantation d'ombrières en agrivoltaïsme aux démarches de recherche ou pertinentes pour la production agricole liée
 - o Veiller à l'intégration paysagère des projets
- Les projets de centrales photovoltaïques au sol
 - o Favoriser l'implantation de centrales solaires au sol sur terrains dégradés et pollués
 - o Refuser les projets sur secteurs naturels, agricoles et forestiers à forts enjeux
 - o Identifier les zones favorables aux centrales au sol dans une approche territoriale (zonage explicite dans le PLU(i), stratégie de développement des ENR portée par l'EPCI...)

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de valider la charte départementale du photovoltaïque.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

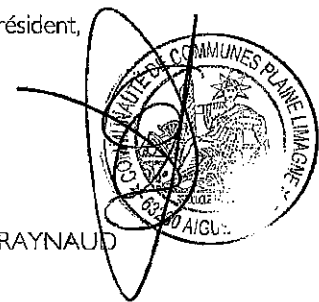
A Aigueperse, le

Le président,

11 juillet 2022



Le président,



Claude RAYNAUD